

OBJET ZAC MOUFIA 1

**PLAN DE RELANCE REGIONAL 2011 EN FAVEUR DES COMMUNES
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional 2010-2014 en faveur des Communes, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 70% HT des dépenses éligibles.

Les axes d'intervention sont les suivants :

- écoles du premier degré et jardin d'éveil,
- équipements sportifs de proximité et d'intérêt régional,
- équipements culturels et salles de spectacles,
- patrimoine bâti et architectural.

A ce titre, je vous transmets le plan de financement prévisionnel de l'opération ZAC MOUFIA 1, qui est susceptible de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région au titre de 2011.

Libellé d'opération	Coût Prévisionnel (€ HT)	Subvention PPR 2011 à solliciter (€)	Taux	Part de la Ville (€)	Taux
Equipements sportifs de proximité Boulodrome de compétition situé dans la ZAC Moufia 1	475 000	332 500	70%	142 500	30%

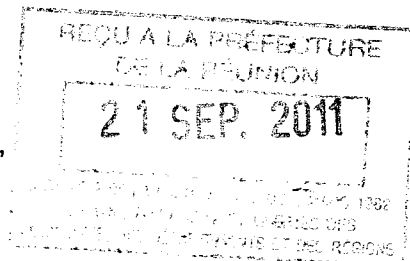
TOTAL	475 000	332 500		142 500	
--------------	----------------	----------------	--	----------------	--

Je serai éventuellement amené à vous soumettre à nouveau les plans de financement de ladite opération, dès lors que son coût prévisionnel serait modifié (estimation affinée au stade « PRO ») ou que pourrait intervenir sur l'opération d'autres financeurs potentiels (tels que le CNDS sur des projets sportifs...).

La consultation auprès des entreprises est en cours jusqu'au 19 août 2011, pour un démarrage des travaux en octobre pour 6 mois de travaux.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région,
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.



Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET ZAC MOUFIA 1

**PLAN DE RELANCE REGIONAL 2011 EN FAVEUR DES COMMUNES
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°11/5-35 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement prévisionnels de l'opération suivante :

- Programmation prévisionnelle PRR 2011

Libellé d'opération	Coût Prévisionnel (€ HT)	Subvention PPR 2011 à solliciter (€)	Taux	Part de la Ville (€)	Taux
Equipements sportifs de proximité Boulodrome de compétition dans la ZAC Moufia 1	475 000	332 500	70%	142 500	30%
TOTAL	475 000	332 500		142 500	

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région.

Délibération n° 11/5-35

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1322 du budget de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 SEP. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

